## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## DECRET Nº 100/232 DU29 NOVEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS PROVINCIAUX DU GUICHET UNIQUE

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/94 du 15 avril 2016 portant Organisation et Fonctionnent du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

Vu le Décret n°100/170 du 21 septembre 2017 portant Création, Missions et Fonctionnement d'un Guichet Unique Provincial;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi;

## **DECRETE:**





Article 1 : Est nommé Directeur du Guichet Unique en Province Bururi : Monsieur Laurent NZOYIHAYA.

Article 2 : Est nommé Directeur du Guichet Unique en Province Gitega : Monsieur Ferdinand MISIGARO.

Article 3 : Est nommé Directeur du Guichet Unique en Province Muyinga : Monsieur Oscar NDIHOKUBWAYO.

Article 4: Est nommé Directeur du Guichet Unique en Province Mwaro: Monsieur Pamphile BIGIRIMANA.

Article 5 : Est nommé Directeur du Guichet Unique en Province Ngozi : Monsieur Jérémie NSHIMIRIMANA.

Article 6: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7: Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 2 novembre 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,

Félix MI